

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
 21/01/2021

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 7

Nombres de membres Absents : 4

Date Affichage
 21/01/2021

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 10

Séance du 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et le 28 janvier à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : Mme BADIE F., M. CORREIA J., M. LAUBRAY. J, M. V. PICHEYRE, M. VAILLS S, M. MIRAN P.

Absents excusés : Mme DABOUIS N, M. BRILLARD , M.DOMINGO J.D, M. PUJOL D.,

Procurations : Mme DABOUIS N à M. V. PICHEYRE, M.DOMINGO J.D à M.P.PETITQUEUX, M. PUJOL D. à M. BADIE F.

Objet de la Délibération

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L' AIT DU CONSEIL DEPARTEMENT POUR LE FINANCEMENT DES ETUDES PREALABLES AUX FUTURS AMENAGEMENTS DE LA STATION DE SKI DE FORMIGUERES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi concernant les études préalables aux futurs aménagements de la station de ski de Formiguères.

Pour l'exercice 2021, il est proposé de réaliser les travaux précités pour un coût prévisionnel de **49 512€ HT.**

Les études préalables aux futurs aménagements de la station de ski de Formiguères.

Il est prévu que ces travaux soient réalisés au printemps 2021.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Etudes préalables station de ski de Formiguères	49 512€	Autofinancement (20%)	9 903
		Conseil Département (50%)	24 756
		Fond FRI Région (30%)	14 853
TOTAL	49 512€	TOTAL	49 512€

2021-D004

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2334-19 à R. 2334-35 ;

Envoyé en préfecture le 29/01/2021
Reçu en préfecture le 29/01/2021
Affiché le
ID: 066-216600825-20210128-2021_D004-DE



Entendu l'exposé de Monsieur Philippe PETITQUEUX, Maire de la commune,

VU le dossier technique préparé par l'Entreprise MDP, ainsi que le plan de financement ;

CONSIDÉRANT que la commune est éligible à la demande de Fonds de l'AIT, en vertu des textes précités ;

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

ADOPTE le plan de financement du projet de travaux de mise en sécurité piéton sur le trottoir accédant à la place du village, tel qu'exposé ci-dessus,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de l'AIT pour un montant de 24 756€.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 28 janvier 2021

Le Maire,
PETITQUEUX Philippe.

